

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan Local de l'Urbanisme intercommunal du Grand-Figeac : lancement de l'enquête publique

En avril 2018, le Conseil Communautaire du Grand-Figeac a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand-Figeac. Les objectifs de cette élaboration sont multiples, ils visent essentiellement la prise en compte des enjeux contemporains que sont notamment la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation et la valorisation des milieux naturels, et en premier lieu, l'accueil de population et la nécessité de répondre au besoin en logements diversifiés.

Figeac, le 10 décembre 2024

Le PLUi du Grand-Figeac est un outil de planification qui permet d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité dans les domaines de l'aménagement, l'habitat, l'économie, le développement durable, le tourisme...

Travailler à l'échelle intercommunale permet d'accompagner le développement démographique du territoire en garantissant des conditions d'accueil adaptées en matière de population, de services, de commerces et d'emploi tout en valorisant la complémentarité et donc l'identité du territoire et des paysages.

Afin d'élaborer collectivement le projet de PLUi, les habitants du Grand-Figeac ont été invités à apporter leurs réflexions dans le cadre d'une grande phase de concertation qui s'est déroulée entre le mois de janvier 2019 et le mois de juin 2024.

Cette phase de concertation s'est achevée avec l'organisation de réunions publiques en mai 2024 ainsi qu'une animation en juin 2024 dans la Commune de St Perdoux.

À la suite de l'arrêt du PLUi par délibération du Conseil Communautaire le 5 novembre 2024, une enquête publique s'ouvre à l'attention de tous du 16 décembre 2024 au 24 janvier 2025.

Cette procédure vise à permettre aux habitants de s'informer sur le projet formalisé par la Collectivité en consultant toutes les pièces du dossier du PLUi et les avis rendus par les institutions concernées.

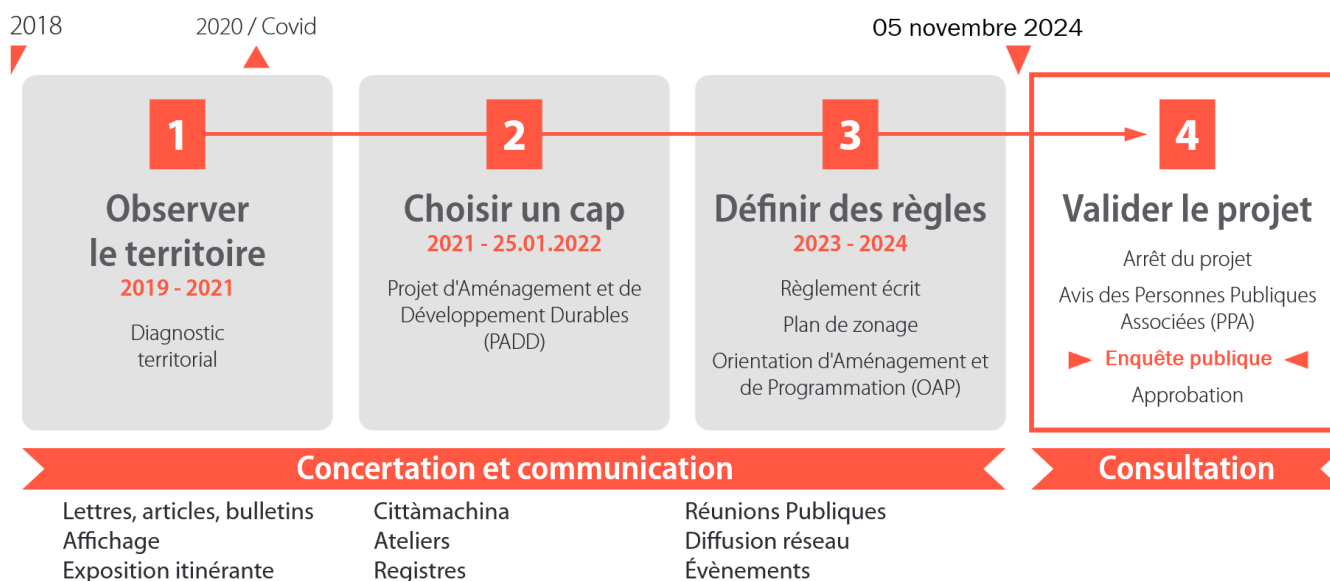
Durant toute la période d'enquête, des commissaires enquêteurs sont à la disposition du public pour échanger sur les projets et collecter toutes les observations, propositions ou demandes formulées, qu'elles soient manuscrites ou numériques.

Au terme de la période d'enquête, ils produiront un rapport dans lequel ils émettront un avis sur le dossier d'enquête et sur toutes les observations apportées par la population.

L'équipe de commissaires enquêteurs mobilisée par le Tribunal Administratif de Toulouse assurera ainsi 24 permanences dans 8 Communes du territoire pendant 40 jours. **L'attention est attirée sur le fait que seules les modalités officiellement prévues à l'enquête publique permettront le recueil de ces observations ; il s'agit des lieux de permanences des commissaires enquêteurs, du siège de la Communauté de Communes ainsi que du registre en ligne accessible par le lien ci-après. Le dépôt d'observations par tout autre moyen ne permettra pas leurs prises en compte.**

Dès le 16 décembre, le détail et l'entièreté du dossier de l'enquête publique sera disponible sur ce site dédié : <https://www.democratie-active.fr/pluigrandfigeac/>

Les dates clés du PLUi Grand-Figeac



Pour plus d'informations :

Direction de l'Aménagement, Urbanisme et Habitat

Tél : 05.65.11.47.61

amenagement.urbanisme@grand-figeac.fr

En savoir plus :

<https://www.grand-figeac.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-grand-figeac-enquete-publique/>